

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU
DU 12 OCTOBRE 2016**

Le mercredi 12 octobre 2016 à 17h dans les locaux du SICOVAD, sous la présidence de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président, les Membres du Bureau se sont réunis en session ordinaire.

Etaient présents : MM B. JOURDAIN, F. DIOT, J. MANGEL, J.C. HUMBERT, P. CHOSEROT, M. MANGE, A. LAPOIRIE, B. RUGGERI, G. EYMANN, Y. LECLERC, M. BISSON.

Présents à voix consultative : Mmes Sylvie COURBET (cabinet CITEXIA), E. ANTOINE-MONTAUBAN et A. HUSSON, MM C. PORTIGLIATTI, Yves FAURE et Xavier FLAMENT.

Point 1 - Exonérations de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017

Monsieur le Président présente la liste des entreprises ou particuliers propriétaires de bâtiments à usage industriel ou commercial, qui ne remettent pas de déchets au service de collecte du SICOVAD, en vue de leur exonération de TEOM pour 2017.

A l'unanimité, les Membres du Bureau valident la liste présentée.

Point 2 – Convention avec la Communauté de Communes Terre de Granite

La Commune de Saint Amé va adhérer à la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges à compter du 1^{er} janvier 2017.

Actuellement, elle appartient à la Communauté de Communes Terre de Granite propriétaire de la déchèterie sise sur la Commune de Le Syndicat, à laquelle les habitants de Saint Amé souhaiteraient continuer à accéder.

Monsieur le Président propose donc de l'autoriser à signer la convention inhérente aux conditions suivantes : accès uniquement pour les 2 243 habitants de Saint Amé à raison du versement d'une redevance annuelle équivalent au coût de fonctionnement de la déchèterie (coût aidé TTC de la matrice $\text{compta-coût} \times \text{nombre d'habitants}$, soit environ $22 \text{ €} \times 2\,243 = 50\,000 \text{ €}$).

A l'unanimité, les Membres du Bureau valident cette proposition.

Point 3 - Questions diverses

1) Convention de gestion avec le Centre de Gestion des Vosges

Par délibération en date du 7 octobre 2015, le Bureau a autorisé le Centre de Gestion des Vosges à négocier pour son compte un contrat d'assurance statutaire. Aucune obligation d'adhésion ne pèse aujourd'hui sur la collectivité quant à l'adhésion à la proposition présentée par le Centre de Gestion.

Dans le même temps, le SICOVAD avait lancé sa propre consultation.

Au vu des offres reçues et du service proposé par le Centre de gestion, la Commission d'Appel d'offres, réunie ce 12 octobre, a décidé de déclarer sans suite la procédure de consultation, afin que le SICOVAD puisse adhérer au contrat groupe du centre de gestion.

Monsieur le Président propose donc de l'autoriser à signer les conventions résultant de la passation du marché. Cette autorisation ne pouvait être octroyée antérieurement dans la mesure où, le Bureau ne disposait pas des informations suffisantes pour exercer sa compétence.

A l'unanimité, les Membres du Bureau valident cette proposition.

2) Ordre du jour du Comité Syndical

Monsieur le Président commente l'ordre du jour du Comité Syndical, et principalement le point relatif au zonage de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il indique notamment que tout le monde sera gagnant, et bénéficiera d'une baisse de son taux de taxe, y compris les communes ne payant pas actuellement le coût réel du service.

Monsieur Philippe CHOSEROT demande si ce zonage sera fixe dans la durée.

Monsieur Benoît JOURDAIN confirme que le but n'est pas de changer tous les ans, mais qu'il faudra sûrement affiner les coûts ou les critères.

Monsieur André LAPOIRIE regrette que d'autres critères n'aient pas été pris en compte. Il trouve que les communes étendues pâtissent du dispositif, sans avoir de moyen d'action.

Monsieur Benoît JOURDAIN dit que les critères doivent être objectifs, et que malheureusement on constate que souvent les communes étendues sont aussi celles qui ont des bases locatives faibles.

Monsieur André LAPOIRIE aurait souhaité que soit étudiée la possibilité de réduire les fréquences de collecte du tri pour diminuer le service et donc le coût en zone rurale.

Monsieur Benoît JOURDAIN précise que cette solution, évoquée en Groupe de Travail Feuille de Route, n'a pas été retenue par celle-ci pour l'instant. Il sera toujours possible de revenir sur cette question à l'avenir. Mais la baisse de la fiscalité en 2017 ne doit pas être liée à une baisse de service, le message ne sera pas bien interprété. La réduction des taux en 2017 est la conséquence des efforts de tri faits par les usagers ces dernières années.

Monsieur André LAPOIRIE comprend l'argument mais espère que le SICOVAD puisse toujours avoir de bons résultats à l'avenir.

En effet, Monsieur Benoît JOURDAIN confirme que les efforts financiers pour le SICOVAD ne seront pas tenables à long terme. Les usagers devront continuer à progresser dans le geste de tri, et une communication adaptée devra être lancée. Des pistes d'économies devront aussi être trouvées, et Monsieur JOURDAIN ajoute ne pas être opposé à travailler sur la baisse de fréquences. Il est d'ailleurs vraisemblable d'une diminution de C2 en C1 soit opérée en 2018 pour les collectes d'ordures ménagères résiduelles dans les communes urbaines. Mais cela nécessite un travail très important en amont notamment avec un recalibrage des bacs, de nouvelles dotations...

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président demande si d'autres points doivent être abordés.



Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 18h